

Mettre en œuvre des actions de prévention et de promotion de la santé - Conduites à risque chez les jeunes

Fiche action 8

Développer les actions en faveur de la sécurité routière

Responsables de l'action	La préfecture
Secteur géographique	Le territoire des 6 communautés de communes Communauté de communes des Terres du Val de Loire Communauté de communes de la Beauce Loirétaine Communauté de communes des Portes de Sologne Communauté de communes du Val de Sully Communauté de communes des Loges Communauté de communes de la Forêt
Public cible	Les 6 à 25 ans, et les parents
Contexte	<p>Le taux de décès causé par des accidents de la circulation est significativement supérieur à celui du Loiret, de la Région Centre Val de Loire et des données nationales (12,3 décès pour 100 000 habitants). Il faut noter que ce sont les jeunes de 15 à 24 ans qui sont particulièrement concernés car cela représente 49,3% des décès. Ces données peuvent s'expliquer par la fréquence des déplacements avec un véhicule personnel dû à la dépendance de la métropole Orléanaise : trajet domicile-travail ou domicile-formation.</p> <p>Les conduites à risque avec substances, tels que le tabac ou l'alcool sont responsables d'un nombre de décès similaires voire inférieur aux territoires de comparaison.</p> <p>L'étude d'accidentologie 2018-2022 (à compléter)</p>
Liens avec les politiques de Santé Publique, les initiatives régionales et départementales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stratégie nationale de santé, axe 1 ▪ Projet Régional de Santé 2^{ème} génération (ARS Centre Val de Loire) 2018-2022 ; « Addiction – Développer une culture de la prévention, collective et individuelle, des conduites addictives et favoriser sa mise en œuvre » ▪ Loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 ▪ MILDECA, en attente du plan quinquennal ▪ Plan départemental de sécurité routière – Document Général d'Orientation
Objectifs généraux	Diminuer la morbi-mortalité causée par les accidents de la route

Objectifs spécifiques Descriptif de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1) Déployer des programmes de prévention routière 2) Sensibiliser les élus à l'aménagement du territoire 3) Affiner les causes d'accidents de la route: lieux, temporalité, âges, récidives...
Partenaires	L'APLEAT, l'ANPAA, les BPDJ, les gendarmeries, les SDIS, la Préfecture, le Conseil Départemental, l'éducation nationale, ADAPI, AMARA 45, la PJJ, les associations prévention routière, la ligue de sécurité routière, la ligue contre la violence routière, les auto-écoles...
Source de financement potentielle	Le Conseil Régional Le Conseil Départemental L'Etat L'Europe Les mutuelles L'ARS Les fonds spécifiques tels que le MILDECA La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux L'appel à projet « plan départemental d'action de sécurité routière »
Calendrier prévisionnel	Tout au long de la durée du contrat de 2018 à 2021
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La diminution du nombre de décès et de blessés par accident de la route dans la population ciblée sur le territoire
Points de vigilance	L'étendue du territoire Le financement complémentaire pérenne
Levier d'action	Les jeunes comme « enjeux obligatoires » dans le Document général d'orientation de la préfecture

